

Paragraphe 16° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion
DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

FRAIS DE DÉPLACEMENT

En dollars

Exercice financier : 2015-2016
Trimestre : octobre à décembre

Personnes concernées	Total des frais de déplacement
<u>Personnel du Directeur des poursuites criminelles et pénales</u>	366 716 \$
TOTAL	366 716 \$

Informations complémentaires

- Aucun personnel de cabinet au Directeur des poursuites criminelles et pénales
- Un montant de 1 258 \$ sera remboursé à d'autres ministères et organismes.